



Département d'Indre-et-Loire



**SYNDICAT MIXTE DE L'AGGLOMERATION
TOURANGELLE**

Extrait du registre des délibérations

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni
L'an deux mille vingt-deux, le deux septembre

Convocations transmises par voie dématérialisée le 26 août 2022

ETAIENT PRESENTS EN PRESENTIEL ET EN VISIOCONFERENCE (article L.2121-23)

• **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Christophe BOULANGER, Thierry CHAILLOUX, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Jean-Patrick GILLE, Michel GILLOT, Patrick NOGIER, Benoist PIERRE, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Catherine REYNAUD, Régis SALIC, Nathalie SAVATON, Wilfried SCWHARTZ, Alice WANNERROY.

• **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Mesdames et Messieurs Alain BENARD, Pascale DEVALLEE, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, Vincent MORETTE, Gérard SERER, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN, Olivier VIEMONT.

• **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Mesdames et Messieurs Fabien BARREAU, Marie-Annette BERGEOT, Stéphane DE COLBERT, Isabelle DELACOTE, Jean-Christophe GASSOT, Eric LOIZON, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE.

ETAIENT EXCUSES :

• **Tours Métropole Val de Loire :**

Mesdames et Messieurs Anne BLUTEAU, Philippe CLEMOT, Gérard DAVIET, Cédric DE OLIVEIRA, Emmanuel FRANCOIS, Franck GAGNAIRE, Christian GATARD, Aude GOBLET, Laure JAVELOT, Patrick LEFRANCOIS, Sébastien MARAIS, Pierre-Alexandre MOREAU, Florent PETIT, Bertrand RITOURET, Cathy SAVOUREY, Bernard SOL.

• **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**

Mesdames et Messieurs Janick ALARY, Gilles AUGEREAU, Jean-François CESSAC, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Franck MAZET, Brigitte PINEAU.

• **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**

Mesdames et Messieurs Olivier BOUISOU, Jean-Luc CADIOU, Alain ESNAULT, Sylvia GAURIER, Sylvie GINER, Laurent RICHARD, Sylvie TESSIER.

POUVOIRS :

- Jannick ALARY donne pouvoir à Claude GARCERA-TRIAY
- Jean-Luc CADIOU donne pouvoir à Eric LOIZON
- Philippe CLEMONT donne pouvoir à Michel GILLOT
- Franck GAGNAIRE donne pouvoir à Jean-Patrick GILLE
- Aude GOBLET donne pouvoir à Benoist PIERRE
- Laure JAVELOT donne pouvoir à Thierry CHAILLOUX
- Franck MAZET donne pouvoir à Pascale DEVALLEE

- Sylvie TESSIER donne pouvoir à Marie-Annette BERGEOT

22/09/02 – REPRISE DE L'EXCEDENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Benoist PIERRE, Président, donne lecture du rapport suivant :

La révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle prescrite en 2017 a été l'occasion de réfléchir à une méthodologie afin de mener à bien l'évolution du Schéma de Cohérence Territoriale. Faisant suite à l'évolution du périmètre du territoire et à la volonté d'approfondir certaines parties du SCoT en vigueur, le comité syndical du SMAT a fléchi dans les différents exercices budgétaires au cours des années 2018, 2019 et 2020 des études à réaliser. A cet effet, les crédits nécessaires ont été alloués en section d'investissement.

L'année 2020 devait notamment voir le lancement d'études thématiques et des sessions de formation à destination des nouveaux élus du SMAT suite aux élections municipales de 2020. Les études engagées devaient être poursuivies : référentiel national de vulnérabilité aux inondations et volet environnemental du SCoT. Au total, 141 905,50 euros d'études ou de démarches liées au SCoT devaient être réalisées en section d'investissement. L'année 2020 devait donc être une année de transition, de formation et de production soutenue. Le budget primitif voté le 27/01/2020 a entériné les projets cités ci-dessus.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A) LES RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 150.409,50 € et sont constituées :

- de l'autofinancement à hauteur de	57.250,00 €
- du FCTVA à hauteur de	1.868,00 €
- des reports	11.722,12 €
- du résultat reporté	79.569,38 €

B) LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement sont constituées de :

- une étude thématique	35.000,00 €
- mise à niveau du Plan climat	10.000,00 €
- actualisation du site internet	2.500,00 €
- Etude(s) complémentaires	48.991,52 €
- des reports	45.413,98 €

A cela s'ajoute la somme de 8.504 € pour l'amortissement des subventions.

En raison de la pandémie de Covid-19 arrivée en France en début d'année 2020 et de la crise sanitaire qui en a découlé de nombreux projets ont été mis à l'arrêt. Le SMAT n'a pas été exempt de ce contexte. Les institutions ont particulièrement été impactées, notamment du fait du décalage des élections municipales entre le premier et le second tour, et par extension les élections au sein des intercommunalités et syndicats.

Au regard de ces éléments, le SMAT n'a pas pu travailler avec les nouveaux élus dans le calendrier prévu, et n'a pas pu initier les études envisagées pour la poursuite de la révision du SCoT. Le comité syndical pour la mandature 2020-2026 a été installé en date du 16 octobre 2020. A cela, s'ajoute le départ du directeur du syndicat, créant une vacance du poste pour plusieurs mois et un arrêt temporaire de la démarche de révision.

Ainsi, la clôture de l'exercice budgétaire de l'année 2020 a conclu à un excédent d'investissement de 113 505,60 € puisque les crédits n'ont pas été consommés comme projeté lors de la validation du BP 2020 en comité syndical le 27 janvier 2020.

21/05/02 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

Le comité syndical ayant approuvé la désignation de Monsieur Eric LOIZON, Premier Vice-Président, en tant que rapporteur, celui-ci donne lecture du rapport suivant :

Le Comité syndical est invité à procéder à l'examen du Compte Administratif de l'exercice 2020 dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	207.461,71 €
Recettes	230.763,07 €
soit un excédent de fonctionnement de	23.301,36 €
Investissement	
Dépenses	35.008,88 €
Recettes	148.514,48 €
soit un excédent d'investissement de	113.505,60 €

Extrait de la délibération du comité syndical du SMAT du 21 mai 2021 portant sur l'approbation du compte administratif 2020

En 2021, et suite à ces différents éléments, les élus ont eu comme projet de redéfinir les attentes du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle concernant la révision du SCoT et de relancer des études nécessaires pour la mener à bien, comme cela a été acté lors des comités syndicaux des 12 février et 9 avril portant respectivement sur le DOB et sur le vote du budget. Ainsi, 164 424,60 € ont été fléchés pour la réalisation d'études.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A) LES RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 212.087,60 € et sont constituées :

- de l'autofinancement à hauteur de	62.792,00 €
- du FCTVA à hauteur de	35.790,00 €
- du résultat reporté	113.505,60 €

B) LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 212.087,60 € et comprennent :

- Un programme d'études	164.424,60 €
- Des reports de crédits	36.815,00€
- l'amortissement des subventions	10.848,00 €

A l'issue des échanges, les élus ont adopté à l'unanimité le budget primitif du SMAT pour l'année 2021.

Extrait du compte-rendu comité syndical du SMAT du 29 avril 2021 portant sur le vote du budget primitif 2021

Cependant, différents facteurs n'ont pas permis d'initier le programme d'études tel qu'envisagé.

En effet, le recrutement d'une nouvelle directrice n'a pu se faire qu'à la mi-avril, le poste a ainsi été vacant pendant plus de 6 mois. Par ailleurs, le contexte législatif récent a modifié en profondeur le paysage de l'aménagement du territoire et de la planification en France avec les promulgations des Loi ELAN en 2020 et Climat et Résilience en 2021. Ainsi, la révision du SCoT devait être repensée substantiellement avec la définition d'une nouvelle méthodologie. Le SMAT a donc consacré une partie conséquente de l'année 2021 à un nouveau programme d'études, des marchés ont notamment été lancés avec des prestataires sur l'identification des enjeux de la révision du SCoT et sur l'expérimentation d'une plateforme numérique à la fin de l'année.

Par ailleurs, la crise sanitaire a impacté durablement les travaux du Syndicat Mixte en 2021 puisque les réunions et temps d'échanges n'ont pas pu être aussi réguliers que prévu, empêchant le déroulé souhaité par les élus.

Parallèlement, des études conséquentes réalisées en 2017, 2018 et 2019 ont amené le SMAT à voir sa section d'investissement gonflée par les dotations aux amortissements, impactant par extension la section de fonctionnement du budget primitif du SMAT. Ainsi, des sommes importantes ont été disponibles en investissement, mais n'ont pas été consommées au regard des raisons évoquées précédemment.

Ainsi, en fin d'exercice budgétaire 2021, le SMAT relevait un excédent d'investissement de 196 737,67 €.

22/03/03 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Le comité syndical ayant approuvé la désignation de Monsieur Eric LOIZON, Premier Vice-Président, en tant que rapporteur, celui-ci donne lecture du rapport suivant :

Le Comité syndical est invité à procéder à l'examen du Compte Administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont les suivants :

- Fonctionnement

Dépenses	187.533,53 €
Recettes	220.594,67 €
soit un excédent de fonctionnement de	33.061,14 €

- Investissement

Dépenses	17.645,04 €
Recettes	214.382,71 €
soit un excédent d'investissement de	196.737,67 €

Extrait de la délibération du comité syndical du SMAT du 2 mars 2022 portant sur l'approbation du compte administratif 2021

En conséquence, il est proposé au Comité syndical de basculer une part des sommes présentes en section d'investissement à la section de fonctionnement afin rééquilibrer les deux sections suite à deux années exceptionnelles ayant impacté fortement le SMAT.

Par ailleurs, cette démarche permettra notamment de minimiser le montant de la cotisation des EPCI au SMAT pour les années à venir dans un contexte de restrictions budgétaires des collectivités territoriales, sans démunir le Syndicat Mixte en section d'investissement pour la réalisation des études à venir pour la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle. La méthodologie validée en 2022 a par ailleurs pleinement pris en compte cette « coupure » de deux ans pour mener à bien la révision, dont l'approbation est prévue en 2026.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le rapport de présentation,

Vu les articles L. 2311-6 et D. 2311-14 du CGCT relatifs aux possibilités de reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement dans trois cas précis :

- Le produit de la cession d'une immobilisation reçue à titre d'un don ou d'un legs,
- Le produit de la vente d'un placement budgétaire,
- L'excédent de la section d'investissement résultant de la dotation complémentaire en réserves prévue par le 2° de l'article R2311-12 du CGCT et constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs, peut être repris en section de fonctionnement afin de contribuer à son équilibre.

Vu la circulaire n° TERB2020217C du 24 août 2020 précisant les mesures d'adaptation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales et de leurs établissements publics concernant le traitement des dépenses liées à la crise sanitaire du COVID 19.

Vu l'avis favorable du Comptable public en date du 29 juillet 2022.

Considérant l'assouplissement exceptionnel, dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19, des conditions de reprise en section de fonctionnement d'un excédent d'investissement constaté au Compte administratif précédent,

Considérant les incidences financières de la crise sanitaire du COVID-19 qui bouleversent l'équilibre du budget du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle,

Considérant que le Syndicat Mixte a constaté un excédent d'investissement lors de l'approbation du compte administratif 2020 pour un montant de 113 505,60€ et en 2021 pour un montant de 83 232,07€, soit sur 2 exercices consécutifs et qu'il remplit dès lors les conditions pour effectuer une reprise dans la limite du montant cumulé des deux dotations, soit au maximum 196 737,67€.

Considérant que

- le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle a été impacté directement par la crise sanitaire dans la réalisation des activités prévues en début d'exercice budgétaire en 2020 et 2021 ;
- le Syndicat Mixte de l'Agglomération tourangelle doit, dans un contexte de rationalisation des coûts de l'action publique, éviter de faire évoluer substantiellement le coût de la cotisation aux EPCI ;
- le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle doit apporter un équilibre entre les sections du budget afin de mener de manière sereine la révision du SCoT jusqu'à son approbation en 2026. Une reprise de 90 000€ permet ce rééquilibrage sans enlever les capacités d'investissement indispensables en 2023 ;

DECIDE

Article 1 :

- De reprendre une partie de l'excédent de la section d'investissement en section de fonctionnement pour un montant de **90 000 €**

Article 2 :

- D'opérer cette reprise partielle de la façon suivante :
 - o Fonctionnement
 - Recettes : ajout de 90 000€ à l'article 7785
 - o Investissement :

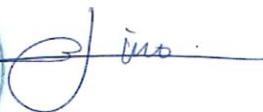
- Dépenses : ajout de 90 000€ à l'article 1068

Le secrétaire,



Eric Loizon

Le Président,



Benoist PIERRE

